



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 72 b) de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par les
organismes des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de 2024
27 juillet 2023-24 juillet 2024
Point 14 de l'ordre du jour
**Application de la Déclaration sur
l'octroi de l'indépendance aux pays et
aux peuples coloniaux par les
institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation
des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, soumis en application de la résolution [78/121](#) de l'Assemblée générale, une évaluation de l'assistance reçue par le peuple palestinien pendant la période considérée (1^{er} avril 2023-31 mars 2024) et un bilan de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Gouvernement de l'État de Palestine, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

L'attaque perpétrée par le Hamas et d'autres groupes armés en Israël le 7 octobre 2023 et les opérations militaires de grande envergure menées ensuite par Israël à Gaza, auxquelles s'ajoutent la violence accrue en Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est, ont fortement compromis les opérations d'assistance.

* [A/79/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 78/121 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de ladite résolution, où figurerait une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien, ainsi qu'une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises permettant d'y répondre efficacement. La période considérée va du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

2. Des informations sur la situation politique, humanitaire et socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé figurent dans plusieurs rapports périodiques établis par des entités des Nations Unies à l'intention de divers organes de l'ONU, en particulier les exposés mensuels au Conseil de sécurité faits par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité ; le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé ; le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; et les rapports semestriels du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, établis à l'intention du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

3. L'effroyable attaque perpétrée par le Hamas et d'autres groupes armés en Israël le 7 octobre 2023 et les opérations militaires de grande envergure menées ensuite par Israël à Gaza ont entraîné des pertes de vies humaines et des destructions sans précédent. Entre-temps, la violence s'est intensifiée à une rapidité alarmante en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. On estime qu'au 31 mars 2024, environ 3,3 millions de Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé avaient besoin d'une aide humanitaire, y compris l'entière population de la bande de Gaza, qui souffrait d'insécurité alimentaire aiguë. Étant donné que 84 % des établissements de santé ont été endommagés ou détruits et que ceux qui restent n'ont ni l'eau ni l'électricité nécessaires pour fonctionner, la population n'a qu'un accès minimal aux soins de santé, aux médicaments et aux traitements vitaux.

4. Depuis le lancement des opérations militaires israéliennes après le 7 octobre, la priorité de l'ONU et des partenaires humanitaires a été d'intensifier l'aide humanitaire à Gaza, en se concentrant sur les mesures visant à répondre le plus vite possible aux besoins vitaux de la population. Le 6 novembre, un nouvel appel éclair en faveur du Territoire palestinien occupé a été lancé avec pour objectif de récolter 1,229 milliard de dollars en vue de répondre aux besoins les plus pressants de 2,7 millions de personnes pour la période d'octobre à décembre 2023, qui a par la suite été prolongée jusqu'à mars 2024. Un nouvel appel éclair pour 2024 a été lancé, cette fois dans l'objectif de récolter 2,8 milliards de dollars afin de répondre aux besoins les plus urgents de 3,1 millions de personnes. Les besoins financiers de l'UNRWA ont été pris en compte dans cet appel.

5. D'après les résultats de l'évaluation provisoire des dégâts menée par la Banque mondiale et l'ONU en partenariat avec l'Union européenne, les infrastructures critiques à Gaza auraient subi des dégâts directs d'un montant d'environ 18,5 milliards de dollars. Calculé à partir de données collectées à distance, ce montant tient compte des dégâts matériels, mais pas des incidences économiques et sociales, ni des

financements nécessaires au relèvement et à la reconstruction, dont le coût devrait être considérablement plus élevé.

6. Les points prioritaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2025) pour l'État de Palestine, qui a été signé par l'Autorité palestinienne en décembre 2022, ont été revus pour tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays depuis octobre 2023. Il est prévu d'établir un cadre de relèvement après le conflit, basé sur une analyse approfondie des dégâts et des besoins, qui servira de document de référence aux fins de la planification et de la coordination de la reconstruction et qui orientera les activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé en matière de développement.

7. Au fil de la période considérée, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a continué de collaborer avec diverses parties prenantes dans le but d'apaiser les tensions, de remédier à la situation catastrophique et complexe sur place et d'ouvrir des perspectives politiques en vue de mettre fin à l'occupation et de mettre en œuvre la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

II. Aperçu de la situation actuelle

A. Contexte politique

8. Pendant la période considérée, la violence du conflit israélo-palestinien s'est aggravée comme jamais depuis 1948. Le 7 octobre, le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens ont lancé une attaque armée de grande envergure contre Israël. À la fin de la période considérée, la riposte militaire d'Israël avait rendu la majeure partie de Gaza inhabitable et avait fait des dizaines de milliers de morts, dont une majorité seraient des femmes et des enfants, la famine était imminente dans le nord en mars 2024 d'après le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, et 1,7 million de Palestiniens avaient été déplacés. La Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, a également connu une intensification de la violence et le plus grand nombre de morts depuis des années, du fait de l'intensification notable des opérations de sécurité israéliennes, dont de fréquents échanges de tirs intenses avec des Palestiniens armés, des attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens et des taux sans précédent de violences commises par des colons. Dans le même temps, les tendances négatives présentes de longue date se sont maintenues, notamment l'expansion des colonies, les crises en matière de budget et de légitimité affectant l'Autorité palestinienne et l'absence persistante d'un processus politique visant à résoudre le conflit.

9. Le 7 octobre, le Hamas et d'autres groupes armés ont lancé une attaque aérienne, maritime et terrestre depuis Gaza contre les bases des Forces de défense israéliennes et les communautés frontalières israéliennes, tuant quelque 1 200 ressortissants israéliens et étrangers, dont plus de 280 femmes, 39 enfants et 387 membres des forces de sécurité. Au total, 253 personnes, dont 65 femmes et 34 enfants, ont été enlevées et emmenées à Gaza par le Hamas et d'autres groupes. Environ 134 otages, dont 19 femmes, sont toujours détenus à Gaza. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont été déplacés dans leur pays.

10. Selon le Ministère de la santé de Gaza, plus de 32 782 Palestiniens, principalement des femmes et des enfants, ont été tués et plus de 75 298 ont été blessés au cours de la période considérée.

11. Le 6 décembre, le Secrétaire général a invoqué l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qualifiant les hostilités à Gaza de menace pour la paix et la sécurité internationales. Le 15 novembre et le 22 décembre, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions [2712 \(2023\)](#) et [2720 \(2023\)](#), respectivement, exigeant le respect par toutes les parties de leurs obligations découlant du droit international, s'agissant notamment de la protection des civils, de la libération de tous les otages et de la fourniture sans entrave et en sûreté d'une aide humanitaire considérablement accrue à Gaza. Dans sa résolution [2720 \(2023\)](#), le Conseil a demandé la nomination d'un Coordonnateur de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza et la mise en place d'un mécanisme des Nations Unies destiné à accélérer l'acheminement des secours humanitaires. Le 25 mars, le Conseil a adopté la résolution [2728 \(2024\)](#), dans laquelle il a exigé un cessez-le-feu immédiat pendant le mois du ramadan et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et a rappelé la nécessité de garantir l'accès humanitaire à Gaza.

12. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes s'est poursuivie dans toute la Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est, où la construction de 7 920 logements a été annoncée ou approuvée, contre 5 000 au cours de la période précédente. Dans la zone C, 13 150 projets de logement ont été annoncés ou approuvés, contre 12 860 lors de la période précédente. Le 18 juin, le Gouvernement israélien a supprimé l'obligation pour le Ministre de la défense d'approuver les étapes intermédiaires de la planification des colonies de peuplement et a délégué cette autorité au Ministre adjoint au Ministère de la défense. Le 22 mars, Israël a déclaré que près de 2 000 acres de la zone C étaient des terres domaniales, ouvrant ainsi la voie à la planification de nouvelles colonies de peuplement dans la zone. La saisie et la démolition de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, se sont poursuivies. Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est presque impossible aux Palestiniens d'obtenir, les autorités israéliennes ont saisi, démoli ou forcé à la démolition de 891 structures palestiniennes, dont 70 structures financées par des donateurs, ce qui a entraîné le déplacement de 1 029 personnes, dont 497 enfants.

13. La violence en Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est, qui avait déjà atteint des niveaux élevés pendant la période considérée, a fortement augmenté après le 7 octobre ; le nombre de Palestiniens tués n'a jamais été aussi élevé depuis que l'ONU a commencé à compter systématiquement les décès en 2005. Au total, 550 Palestiniens (409 hommes, 4 femmes, 135 garçons et 2 filles) ont perdu la vie, dont 534 personnes tuées par les forces de sécurité israéliennes lors d'opérations militaires, souvent marquées par des échanges de tirs avec des Palestiniens armés. Ces chiffres représentent une augmentation de 159 % du nombre de Palestiniens tués, qui était de 212 pour la période précédente. Douze Palestiniens ont été tués par des colons israéliens et trois ont été tués par des colons ou par les forces israéliennes ; ce nombre a plus que doublé par rapport à la période précédente et représente le chiffre le plus élevé enregistré depuis 2015. Au cours de la même période, 31 Israéliens, dont 4 enfants, 8 femmes et 7 soldats, ont été tués en Cisjordanie et en Israël lors d'attaques perpétrées par des Palestiniens de Cisjordanie. Cela représente une diminution par rapport au nombre d'Israéliens tués au cours de la période précédente, qui était de 33. Ce chiffre comprend deux cas dans lesquels des personnes ont été tuées par des tirs des forces de sécurité israéliennes et un cas dans lequel la source des tirs n'a pas pu être déterminée.

14. Le 29 janvier, le Premier Ministre de l'État de Palestine, Mohammad Shtayeh, a annoncé des réformes de la gouvernance visant à améliorer l'application du principe de responsabilité, à augmenter les recettes et à moderniser les services. Le 26 février, il a présenté la démission de son gouvernement au Président de l'État de Palestine,

Mahmoud Abbas. Le 31 mars, un nouveau gouvernement technocratique dirigé par un nouveau Premier Ministre, Mohammad Mustafa, a prêté serment.

15. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires régionaux et internationaux ont poursuivi la médiation et les efforts visant à réduire les tensions et continué d'exhorter les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures concrètes pour rouvrir des perspectives politiques en vue de mettre fin à l'occupation et de concrétiser de manière viable la solution des deux États. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a intensifié ses interventions aux niveaux international et régional afin d'empêcher la propagation du conflit et d'obtenir la libération de tous les otages et un cessez-le-feu humanitaire, et a œuvré à promouvoir un dialogue diplomatique constructif entre toutes les parties concernées afin de parer à l'urgence humanitaire à Gaza, de renforcer l'Autorité palestinienne et d'encourager les progrès vers une solution négociée des deux États.

B. Contexte humanitaire et socioéconomique

Évolution de la situation économique et budgétaire

16. L'économie palestinienne a continué de souffrir gravement des problèmes liés à l'occupation militaire prolongée par Israël et au déclenchement du conflit le 7 octobre. D'après les prévisions antérieures au 7 octobre, les bouclages en place et les restrictions imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza, notamment celles visant l'exportation de poissons et de produits agricoles, devaient entraîner une contraction de l'économie, tout en limitant la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Cisjordanie et de Gaza à 3 % pour 2023.

17. Depuis le 7 octobre, la situation économique s'est fortement dégradée. L'activité économique s'est contractée de plus de 80 % à Gaza et de plus de 22 % en Cisjordanie. Le PIB de l'État de Palestine s'est contracté de 6 % en 2023, et une nouvelle contraction de 6 % est prévue en 2024. On a constaté des pertes économiques quotidiennes de plus de 20 millions de dollars dues aux pertes d'emploi subies par les travailleurs palestiniens incapables d'accéder à leur lieu de travail en Israël en raison du durcissement des restrictions de circulation et de la fermeture des points de passage vers Israël, aux restrictions visant l'activité commerciale israélienne en Cisjordanie et à l'augmentation des sommes déduites par le Gouvernement israélien des recettes fiscales et douanières qu'il prélève au nom de l'Autorité palestinienne. D'après les prévisions, au dernier trimestre 2023, les échanges commerciaux palestiniens devaient diminuer de 33 %, la consommation des ménages de 33 % et la production à valeur ajoutée de 39 %.

18. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹, 201 000 emplois avaient été perdus à Gaza à la fin du mois de janvier 2024. Ce chiffre comprend une réduction du nombre d'employés estimée à 90 % dans le secteur privé et à 15 % dans le secteur public, ainsi que la perte d'emploi des 20 000 habitants de Gaza qui travaillaient auparavant en Israël. En Cisjordanie, environ 306 000 emplois ont été perdus, dont 25 % des emplois dans le secteur privé. Au total, les pertes d'emploi se traduisent par des pertes de revenus journaliers de 21,7 millions de dollars.

¹ Voir (en anglais) https://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS_918919/lang--en/index.htm.

Évolution de la situation humanitaire

19. Au 31 mars 2024, 3,3 millions de Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé avaient besoin d'une assistance humanitaire, ce qui représente une augmentation dramatique par rapport à janvier 2023, date à laquelle ce chiffre était de 2,1 millions.

20. L'ampleur de la crise humanitaire et l'aggravation rapide des besoins à Gaza sont sans précédent, l'ensemble de la population devant faire face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Selon une analyse fondée sur le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publiée en mars 2024, à défaut d'une augmentation importante de l'aide alimentaire, plus d'un million de personnes à Gaza connaîtront des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire d'ici la fin du mois de mai 2024, et la famine est imminente dans la partie nord de la bande de Gaza. Des décès dus à la famine ont déjà été signalés. Quelque 1,7 million de personnes, soit plus de 75 % de la population de Gaza, ont été déplacées, parfois à plusieurs reprises. Environ 62 % des habitations à Gaza avaient été endommagées ou détruites à la fin du mois de janvier², forçant la population à s'abriter dans des lieux dangereusement surpeuplés et insalubres. Au 31 mars 2024, seuls 10 hôpitaux sur 36 étaient opérationnels à Gaza, et ce partiellement. Depuis le 7 octobre, les quelque 625 000 enfants de Gaza n'ont pas pu aller à l'école en raison du conflit. On estime que 56 établissements scolaires avaient été détruits et 219 endommagés à la fin du mois de janvier 2024³.

21. En Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est, les restrictions de mouvement, les problèmes de protection et les incidences budgétaires du conflit ont limité l'accès à l'éducation pour au moins 782 000 élèves et la plupart des écoles gérées par l'Autorité palestinienne ont opté pour des modalités d'enseignement hybrides. Les contraintes budgétaires et l'augmentation des problèmes d'accès ont considérablement limité la fourniture de services de santé par les cliniques mobiles. Dans la zone C, 120 des 172 sites qui dépendent des cliniques mobiles sont encore accessibles.

22. Les questions de protection restent au cœur des opérations humanitaires. Les risques prioritaires en matière de protection, en particulier après le 7 octobre, comprennent les blessures graves ou la perte de vies, la contamination par des engins explosifs et l'exposition à des restes explosifs de guerre. La séparation des familles est également devenue un problème urgent, car on estime à 17 000 le nombre d'enfants non accompagnés à Gaza en raison du conflit. Les risques de violence fondée sur le genre ont été gravement exacerbés par le surpeuplement des abris et des implantations sauvages à Gaza. Les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et à la protection ont considérablement augmenté, ce qui démontre la nécessité de renforcer la prévention et le respect du principe de responsabilité à Gaza. Durant la période considérée, le service d'assistance téléphonique commun consacré à la santé mentale, au soutien psychosocial et à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a répondu à 66 208 appels et a dispensé 28 228 séances de conseil. Par ailleurs, 109 328 enfants et les personnes s'occupant d'eux à Gaza ont participé à des séances de sensibilisation à la protection et à la prévention de l'exploitation.

² Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2024/04/02/joint-world-bank-un-report-assesses-damage-to-gaza-s-infrastructure>.

³ Ibid.

Déplacements, accès et marge de manœuvre des acteurs humanitaires

23. Les opérations humanitaires dans le Territoire palestinien occupé ont continué d'être entravées par des obstacles physiques (barrière, points de contrôle, barrages routiers et portails) et administratifs (permis de construire) érigés par Israël, par des restrictions à la circulation et à l'accès du personnel et des biens à destination et en provenance de Gaza, par les bouclages imposés par Israël et par l'insécurité croissante. Ces restrictions entravent l'accès à Jérusalem-Est et à d'autres zones situées entre la barrière et la Ligne verte. Après octobre 2023, Israël a imposé plusieurs restrictions supplémentaires. Du 9 au 21 octobre, les autorités israéliennes ont décrété un siège total de la bande de Gaza et ordonné la coupure de l'eau (certains points de raccordement ont été rouverts ultérieurement) et de l'électricité fournie par Israël et la restriction de toutes les importations, y compris celles de denrées alimentaires et de carburant. L'unique centrale électrique de la bande de Gaza ne fonctionne plus depuis le 11 octobre.

24. L'accès humanitaire à Gaza a été considérablement restreint et extrêmement difficile. Environ 92 % des principaux axes routiers ont été détruits ou endommagés, les déplacements internes sont limités à certaines routes et à certains points de contrôle et les infrastructures de communication ont été gravement endommagées, ce qui entrave encore davantage l'acheminement de l'aide. En outre, les frappes aériennes, les bombardements et les tirs de roquettes ont entraîné une contamination généralisée par des restes explosifs de guerre.

25. La sécurité des opérations humanitaires s'est dégradée de manière alarmante. Entre le 7 octobre et le 31 mars, 174 membres du personnel de l'ONU ont été tués à Gaza. Les incohérences dans la coordination des déplacements et les notifications humanitaires, ainsi que le refus d'approuver du matériel de communication et des véhicules blindés adéquats, ont rendu le travail humanitaire extrêmement dangereux.

26. Après le 7 octobre, Israël a renforcé les restrictions à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, dont la plupart sont toujours en place. Ces restrictions s'appliquent également aux membres palestiniens du personnel des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) possédant des documents d'identité de Cisjordanie, qui n'ont pas été autorisés par Israël à entrer à Jérusalem-Est pour se rendre sur leur lieu d'affectation. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel recrutés sur le plan international ont des difficultés à obtenir les visas dont ils ont besoin pour faire leur travail.

27. Avant le 7 octobre, la zone de pêche au large de la côte de Gaza était restée en grande partie à 15 milles marins au sud, 12 milles au milieu et 6 milles au nord. Depuis le lancement des opérations militaires à Gaza, les autorités militaires israéliennes ont interdit la pêche au large de la côte de Gaza, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire. D'après certaines informations, dans la pratique, une partie des opérations de pêche se poursuit dans des zones limitées très proches de la côte.

Barrière de séparation

28. Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, créé en application de la résolution [ES-10/17](#) de l'Assemblée générale, a poursuivi ses activités de sensibilisation et d'enregistrement des plaintes, qui serviront « à consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ». Depuis la création du Registre en décembre 2007, plus

de 73 700 plaintes et plus de 1,5 million de justificatifs ont été recueillis dans les neuf provinces et dans 269 des 271 communautés palestiniennes touchées par la partie du mur dont la construction est achevée.

III. Action des organismes des Nations Unies

A. Développement social et humain

29. Les organismes des Nations Unies ont continué de coordonner et de fournir au Territoire palestinien occupé une aide humanitaire et une aide au développement, en concentrant la plupart de leurs activités à Gaza et en Cisjordanie, après octobre 2023, afin de tenir compte de l'évolution radicale de la situation dans le pays et de l'augmentation des besoins. Une partie de l'aide est destinée à des personnes et des collectivités qui ne relèvent pas de l'Autorité palestinienne, à savoir Jérusalem-Est, la zone C en Cisjordanie occupée et Gaza.

Éducation

30. Depuis le début de l'année scolaire 2023/24, l'UNRWA a dispensé un enseignement primaire à 298 927 écoliers (144 666 filles et 154 261 garçons) de 288 écoles primaires et écoles préparatoires à Gaza et à 45 195 écoliers (27 463 filles et 17 732 garçons) de 96 écoles primaires et écoles préparatoires en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. À Gaza, le premier semestre est suspendu depuis le 7 octobre.

31. Pendant l'année scolaire 2023/24, l'UNRWA a dispensé un enseignement et une formation techniques et professionnels à 1 078 étudiants (452 hommes et 626 femmes) en Cisjordanie. En outre, 692 étudiants (87 hommes et 605 femmes) se sont inscrits à la faculté des sciences de l'éducation de l'Office pour suivre une formation pédagogique en Cisjordanie.

32. L'UNRWA a entamé la construction de deux nouvelles écoles en Cisjordanie.

33. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé le Ministère de l'éducation à améliorer l'accès à des services éducatifs de qualité, sûrs et inclusifs, en fournissant un appui à plus de 300 000 enfants et adolescents, dont 157 000 filles.

34. L'UNICEF et la Banque mondiale ont soutenu la rédaction de nouveaux manuels de formation des enseignants en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques et ont créé des clubs consacrés à ces domaines dans 100 écoles, au profit de 5 898 élèves de la 7^e à la 11^e année, dont 3 338 filles.

35. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de soutenir l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour plus de 10 500 élèves à Jérusalem-Est, notamment en agrandissant les établissements scolaires pour remédier à la pénurie de salles de classe. Un nouveau centre d'enseignement et de formation techniques et professionnels a été créé à Jérusalem-Est.

36. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a mis en place trois centres d'innovation pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels dirigés par des jeunes ; 976 jeunes (dont 655 femmes) en ont bénéficié et 23 nouvelles entreprises ont vu le jour.

37. L'UNESCO a fourni des articles de papeterie et des articles de loisirs à 810 élèves de 18 écoles de Cisjordanie qui ont été démolies ou risquent de l'être.

38. L'UNESCO a organisé des cours d'arabe et de mathématiques à l'intention de 4 499 élèves (dont 1 694 filles) à Gaza et a dispensé une formation sur les méthodes pédagogiques à 239 directeurs, enseignants et superviseurs académiques.

39. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a commencé les travaux de conception en vue de la construction d'une nouvelle école professionnelle à Yatta, qui accueillera 240 étudiants.

40. Entre avril et octobre, le Service de la lutte antimines a dispensé une formation à 18 693 personnes à Gaza qui étaient exposées au danger des restes explosifs de guerre. Environ 1 million de personnes ont été touchées par une campagne de sensibilisation au danger des restes explosifs de guerre dans les médias sociaux et à la radio. Après octobre 2023, le Service a lancé une autre campagne, qui a touché environ 1,2 million de personnes à Gaza et en Cisjordanie.

Santé

41. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué de promouvoir la couverture sanitaire universelle et le droit à la santé en renforçant le système de santé, en surveillant les obstacles à l'accès aux soins de santé et les attaques contre les établissements de soins de santé et en menant un suivi des politiques et pratiques qui ont une incidence sur les droits en matière de santé.

42. L'OMS a continué d'améliorer les systèmes d'information sanitaire, de soutenir l'élaboration des politiques, notamment en mettant à jour la stratégie nationale quinquennale en matière de santé mentale et en élaborant un protocole relatif à la violence de genre ainsi qu'une nouvelle stratégie de lutte contre le cancer, d'évaluer les performances du système de soins de santé primaires, de promouvoir la médecine familiale et d'aider le Ministère de la santé à mener des analyses relatives à la protection contre les risques financiers.

43. L'OMS, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont aidé le Ministère de la santé à développer les services de santé sexuelle, procréative, maternelle, néonatale et infantile. L'OMS et le FNUAP ont également soutenu la mise en œuvre d'un système visant à renforcer les soins de santé maternelle, néonatale et infantile à Gaza.

44. À Gaza, entre avril et octobre, l'UNRWA a effectué environ 1,4 million de consultations directes de patients en soins de santé primaires dans ses 22 établissements de santé et plus de 175 000 consultations par télémédecine. En Cisjordanie, l'Office a effectué 746 996 consultations dans ses 43 établissements de santé.

45. À Gaza, tout au long de la période considérée, l'UNICEF a fourni des fournitures médicales essentielles au Ministère de la santé, dont plus de 398 000 personnes ont bénéficié. Au total, 93 231 enfants et femmes ont reçu des soins de santé primaires dans des établissements soutenus par l'UNICEF. En Cisjordanie, en vue de renforcer la fourniture de services de santé, l'UNICEF a remis en état les établissements de soins de santé primaires dans les provinces les plus vulnérables et amélioré les services de santé maternelle, néonatale et infantile pour desservir 70 000 personnes. Plus de 55 000 personnes ont reçu des fournitures médicales et du matériel et ont bénéficié de formations et d'un meilleur accès à des services de qualité.

46. L'UNICEF a entrepris la remise en état des infrastructures de trois centres de soins de santé primaires dans la province d'Hébron, qui desservent 55 000 personnes à Beït Kahel, Doura et Aïn Sarah.

47. Le FNUAP a formé 862 prestataires de services sociaux et de santé (265 hommes, 597 femmes) à la santé sexuelle et procréative et aux questions de violence de genre, fourni des services de santé adaptés aux jeunes dans cinq universités palestiniennes au bénéfice de 5 896 jeunes (3 068 femmes, 2 828 hommes) et aidé

970 jeunes (557 femmes, 413 hommes) à accéder à des services de conseil avant le mariage.

48. Le PNUD a continué de soutenir le réseau hospitalier de Jérusalem-Est, notamment le programme de résidence pour les médecins formés en Cisjordanie. Un système numérique d'évaluation des soins administrés aux patients a été mis en place dans 15 hôpitaux publics de Cisjordanie, ainsi que dans trois hôpitaux privés de Jérusalem-Est. Le système de santé a également été renforcé grâce à la création d'un nouveau régime d'assurance pour les Palestiniens non assurés, la mise en place d'un système d'assurance contre les fautes professionnelles médicales et le lancement d'un plan d'investissement dans l'énergie solaire.

Eau et assainissement

49. À Gaza, durant la période considérée, l'UNICEF a aidé plus de 284 000 enfants et leurs familles à accéder plus facilement à l'eau, à l'assainissement et aux services d'hygiène.

50. À Gaza, avant octobre 2023, l'UNICEF avait achevé la phase d'expansion de l'installation de dessalement et l'initiative de protection contre les eaux pluviales et les inondations. En Cisjordanie, il a soutenu la construction d'un réseau d'eau à Yatta dans la province d'Hébron.

51. À Gaza, après octobre 2023, l'UNICEF a soutenu l'amélioration de la gestion des déchets au bénéfice d'environ 120 000 personnes, au moyen de primes de recrutement pour les travailleurs de première ligne.

52. Le PNUD a soutenu le déploiement d'un système de contrôle en ligne de l'approvisionnement en gros en Cisjordanie, permettant de détecter les fuites.

53. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a remis en état 90 citernes d'eau de pluie pour les communautés bédouines, qui permettront de stocker plus de 7 200 m³ d'eau et contribueront ainsi à remédier aux pénuries chroniques et à renforcer la résilience.

Emploi

54. En Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et avant octobre 2023 à Gaza, le PNUD a soutenu un total de 1 233 microentreprises et petites et moyennes entreprises en leur donnant accès à des services techniques, numériques, financiers, juridiques et de gestion, l'accent étant mis sur les entreprises dirigées par des femmes. Le Programme a également soutenu la création d'un total de 5 989 emplois temporaires, y compris à Gaza avant octobre 2023, au moyen de programmes de travail contre rémunération, de renforcement des compétences et de formation en cours d'emploi.

55. L'OIT a mis en place des comités locaux tripartites pour promouvoir le dialogue entre les travailleurs et les employeurs. Elle a également soutenu 14 groupes de réception des plaintes au sein des syndicats, ce qui a permis d'enregistrer plus de 1 000 plaintes concernant les droits et la sécurité sur le lieu de travail.

56. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a soutenu le renforcement des capacités de 190 femmes chef d'entreprise et propriétaires de microentreprises et petites et moyennes entreprises et elle a appuyé la formation du personnel de 13 institutions des secteurs public et privé à la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Protection sociale ciblée

57. À Gaza, 23 418 personnes vulnérables, notamment des personnes vivant dans un ménage dirigé par une femme ou un enfant, ont bénéficié du programme de protection sociale de l'UNRWA. Le programme est suspendu depuis octobre 2023, la protection sociale ciblée ayant été remplacée par une aide humanitaire. En Cisjordanie, 36 122 personnes ont bénéficié du programme chaque trimestre.

58. De mars à octobre 2023, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire mensuelle à environ 180 354 Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Après octobre 2023, le PAM a dans un premier temps fourni davantage d'assistance pécuniaire, dont 302 803 personnes avaient bénéficié à Gaza à la fin de 2023, avant de passer à une aide en nature. En Cisjordanie, avant octobre 2023, le PAM a fourni une assistance pécuniaire à 61 420 Palestiniens ; cette aide a été étendue à 161 000 Palestiniens en 2024.

59. Le FNUAP a fourni une assistance pécuniaire à 1 983 femmes exposées à la violence de genre à Gaza et en Cisjordanie, a aidé 9 060 femmes, filles et membres de leur famille (5 423 femmes, 3 637 hommes) à accéder à des services complets en lien avec la violence de genre et à un soutien en matière de santé mentale, et a sensibilisé 7 750 membres de la communauté (6 372 femmes, 1 378 hommes) à la protection contre la violence de genre.

60. À Gaza, l'UNICEF fournit des compléments d'aide pécuniaire pour l'achat de nourriture depuis décembre 2023, dont ont bénéficié un total de 28 840 femmes enceintes et femmes qui allaitent, ainsi que des compléments d'aide pécuniaire pour les personnes handicapées, dont ont bénéficié 5 079 familles avec des enfants en situation de handicap.

Culture

61. L'UNESCO a achevé la rénovation du musée palestinien Riwaya à Bethléem. Elle a également poursuivi son projet de conservation et de gestion du site du patrimoine mondial de l'Ancien Jéricho/Tell es-Sultan, et a soutenu l'industrie du tourisme durable à Battir, un autre site du patrimoine mondial, en collaboration avec la FAO.

62. Depuis octobre 2023, l'UNESCO contribue à l'analyse préliminaire par imagerie satellite des dégâts causés aux sites du patrimoine culturel et a inspecté les dégâts dans 43 de ces sites à Gaza.

63. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a appuyé la restauration du centre culturel et communautaire Dar Al-Consul dans la vieille ville de Jérusalem.

Sécurité alimentaire et agriculture

64. La FAO a soutenu 1 677 membres de coopératives d'agriculteurs et de femmes et leur syndicat en rénovant et en modernisant des installations de transformation des aliments et en installant des panneaux solaires. Un nouveau marché de producteurs a été créé à Hébron pour faciliter la vente des produits de 120 coopératives.

65. Le PAM a distribué des biens agricoles résistants au climat et a dispensé une formation à 360 petits exploitants agricoles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En Cisjordanie, il a fourni du matériel de production d'huile d'olive à 10 coopératives.

Les droits humains et les femmes, les enfants et les jeunes

66. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de promouvoir la mise en œuvre des normes internationales en matière de droits humains dans le Territoire palestinien occupé et a plaidé pour leur intégration dans la juridiction nationale palestinienne. Le HCDH a contribué à renforcer les capacités de l'institution nationale palestinienne des droits humains et des organisations de la société civile afin de consolider leurs mesures de contrôle, de communication des données et de suivi concernant la mise en œuvre par le Gouvernement de l'État de Palestine des recommandations des organes conventionnels.

67. Le HCDH a lancé six campagnes de sensibilisation aux droits humains et a organisé 48 séances de formation et réunions d'information à l'intention de plus de 1 000 participants, dont plus de 500 femmes. Les participants comprenaient des représentants de diverses institutions, d'organisations de personnes handicapées de la société civile, d'organisations de femmes et des jeunes Palestiniens, ainsi que 90 membres du secteur de la sécurité palestinien et 23 membres du système judiciaire travaillant sur le respect de droits tels que la liberté d'expression et de réunion et l'interdiction de la torture.

68. L'UNICEF a poursuivi ses activités visant à renforcer les effectifs des services sociaux et à étendre la portée et la qualité des services de protection de l'enfance, ce qui a permis de faire bénéficier de ces services de protection à 73 296 enfants et 31 725 personnes s'occupant d'eux.

69. Le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes ont aidé 11 611 personnes vulnérables (dont 76 % de femmes) à accéder à des services d'aide juridictionnelle. De plus, 27 307 personnes (dont 68 % de femmes) ont bénéficié d'initiatives de sensibilisation aux droits légaux.

70. Le PNUD a continué d'appuyer la participation des femmes à la vie politique en menant des dialogues et activités de renforcement des capacités afin de promouvoir leur inclusion dans les processus de décision locaux. Il a également soutenu la création d'une coalition nationale de plus de 30 organisations œuvrant en faveur des jeunes.

71. ONU-Femmes a soutenu divers centres de protection, notamment des centres polyvalents à Naplouse, Ramallah et Hébron, un groupe de protection de la famille et des mineurs à Ramallah, un centre pour les filles rescapées de violences et les filles ayant des démêlés avec la justice, un centre pour les personnes âgées à Jéricho et un centre d'hébergement d'urgence à Beïtounia.

72. ONU-Femmes a aidé 6 258 personnes, dont 3 972 femmes, à accéder aux services destinés aux femmes rescapées de violences. De plus, ses campagnes de sensibilisation aux questions de la violence et de l'accès aux services, menées sur les médias sociaux, ont indirectement atteint plus de 100 000 personnes.

73. Le FNUAP a aidé 735 adolescents (640 filles, 95 garçons) à accéder à des sessions d'éducation sur les rôles liés au genre, l'autonomie corporelle et la santé des adolescents, qui ont été organisées dans 20 écoles et 11 centres du Ministère du développement social, et a mené des actions de sensibilisation supplémentaires auprès de 24 647 membres de la communauté (12 084 femmes, 12 563 hommes).

74. Le FNUAP a appuyé la formation professionnelle de 933 jeunes dirigeants, dont plus de la moitié étaient des femmes, notamment en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de 50 initiatives en faveur de la paix, de la résilience et de la culture, qui ont touché 6 000 personnes.

75. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a formé 60 professionnels travaillant avec des jeunes (20 femmes et 40 hommes) à la prévention de l'usage de drogues, de la violence et de la criminalité par le sport et les compétences familiales, a fourni des équipements sportifs à 42 écoles et a mis en œuvre des programmes connexes qui ont permis d'atteindre 249 jeunes (169 filles et 80 garçons) ainsi que 95 femmes ayant la charge d'enfants.

76. À Gaza, entre avril et octobre 2023, le Service de la lutte antimines a lancé à l'échelle locale une initiative de renforcement de la résilience axée sur l'autonomisation des femmes, qui a permis d'atteindre 4 589 personnes, dont 2 923 femmes.

77. En Cisjordanie, l'UNRWA a fourni des services de conseil et de prise en charge de dossiers dans 450 affaires de protection, dont 178 concernaient des personnes rescapées de violences de genre. À Gaza, entre avril et octobre 2023, il a fourni des services de santé mentale et de soutien psychosocial à 25 453 réfugiés palestiniens et orienté 1 650 femmes vers des conseillers juridiques. Les conseillers scolaires ont fourni des conseils en groupe à 10 893 enfants et des conseils individuels à 10 131 élèves.

Environnement, logement et urbanisation

78. ONU-Habitat a continué d'aider à l'aménagement du territoire et à la cartographie des droits fonciers des communautés en Cisjordanie, le but étant que 180 000 personnes puissent tirer parti de plans d'aménagement améliorés et d'initiatives de peuplement participatives. Le Programme a également continué d'appuyer la création d'espaces publics sûrs, inclusifs et tenant compte des questions de genre dans les villes palestiniennes, au bénéfice de 1,2 million de personnes.

79. Le PNUD a contribué à attirer de nouveaux investissements dans l'économie verte dans le cadre de partenariats public-privé, aidant ainsi environ 41 750 personnes à accéder à l'énergie propre. En outre, elle a installé des systèmes d'énergie renouvelable d'une capacité cumulée de 998 kilowatts-crête dans 17 établissements, dont des établissements de santé et d'enseignement.

80. Avant octobre 2023, le PNUD a également continué de soutenir la mise en œuvre du plan directeur pour Wadi Gaza. Au total, 34 000 tonnes de déchets ont été transférées de Wadi Gaza à la décharge sanitaire et des mesures d'écologisation ont permis de restaurer l'écosystème de 42 000 m² de la réserve, ce qui a bénéficié à environ 67 000 hommes et 69 000 femmes dans les communautés environnantes.

81. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mené des interventions en matière d'efficacité et d'énergie renouvelable dans des entreprises industrielles en Cisjordanie et, avant octobre 2023, à Gaza, qui ont contribué à une réduction de 13 475 tonnes des émissions annuelles de CO₂ et à des économies d'énergie annuelles de 8 066 MWh.

B. Aide d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

82. L'ONU a continué de fournir l'essentiel de l'aide humanitaire dans le Territoire palestinien occupé et a considérablement augmenté le volume d'aide vitale fournie à Gaza après octobre 2023 avec pour but d'atteindre 2,7 millions de personnes, dont l'ensemble de la population de la bande de Gaza, malgré de sévères restrictions d'accès.

Aide d'urgence à l'agriculture

83. La FAO a fourni un soutien en nature, notamment des abris en plastique, du fourrage pour les animaux et des blocs d'énergie, à près de 1 000 familles d'éleveurs. De nouvelles initiatives de soutien aux éleveurs ont été lancées pour faire face à la crise humanitaire actuelle.

Aide alimentaire d'urgence

84. À Gaza, entre avril et octobre 2023, l'UNRWA a soutenu 1 166 882 réfugiés en leur offrant une aide alimentaire d'urgence en nature, couvrant 50 % de leurs besoins caloriques quotidiens.

85. En Cisjordanie, l'UNRWA a fourni, en collaboration avec le PAM, une aide alimentaire d'urgence en nature à 38 347 Bédouins.

86. En octobre 2023, l'UNRWA, en collaboration avec le PAM, a initialement distribué des denrées alimentaires, notamment de la farine de blé, à 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza. Par la suite, les deux entités ont élargi la portée de leur accord d'intervention d'urgence en vue de fournir conjointement une aide alimentaire d'urgence à l'ensemble de la population de Gaza, soit 2,2 millions de personnes, chaque organisation ayant pour objectif d'atteindre 1,1 million de personnes et de répondre à 100 % de leurs besoins alimentaires en leur fournissant des aliments secs de base et des conserves prêtes à consommer.

87. Le PAM et l'UNRWA ont également continué de fournir une aide alimentaire en nature à environ 38 000 personnes issues des communautés bédouines de la zone C en Cisjordanie, dont la majorité étaient des réfugiés palestiniens. Environ 60 % du panier alimentaire a été acheté localement.

88. À Gaza, après novembre 2023, le PAM a cessé de fournir une aide pécuniaire et a commencé à fournir une aide en nature en raison de la diminution des stocks de denrées alimentaires disponibles dans le commerce. Un partenariat entre le PAM et ONU-Femmes a permis de venir en aide à 14 716 ménages dirigés par des femmes (soit 73 582 personnes). Le PAM a également aidé 11 boulangeries à produire du pain chaque jour, ce qui a profité à plus de 160 000 personnes. Des suppléments nutritionnels ont été distribués à 50 769 personnes, dont 14 369 femmes enceintes et femmes qui allaitaient et 36 400 enfants de moins de 5 ans.

Aide d'urgence à l'éducation

89. À Gaza, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation et ses partenaires à élaborer un plan national d'intervention d'urgence visant à assurer le bien-être de 50 871 enfants et adolescents (dont 26 908 filles) grâce à des activités de loisirs et a fourni des kits dignité à 3 700 adolescentes. En Cisjordanie, l'UNICEF a prépositionné plus de 20 000 lots de papeterie essentiels à l'éducation en situation d'urgence.

90. À Gaza, l'UNRWA a été contraint de suspendre ses activités ordinaires d'appui à l'éducation en raison du conflit. Au 31 mars 2024, 120 bâtiments scolaires de l'UNRWA (64 %) avaient été touchés par les hostilités, dont certains ayant subi des frappes directes. Toutes les installations non endommagées de l'Office, dont la plupart sont des écoles, accueillent des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

91. À Gaza, l'UNESCO a fourni des services de santé mentale et de soutien psychosocial à 1 580 enfants déplacés (791 filles et 789 garçons) dans huit abris situés dans des écoles publiques. Environ 810 femmes ayant la charge d'enfants ont également participé à des ateliers de soutien psychosocial.

Aide sanitaire d'urgence

92. L'OMS a appuyé la prise en charge des victimes, la préparation aux situations d'urgence et la capacité de réaction à tous les niveaux du système de soins d'urgence, tout en aidant à assurer la continuité des services de santé essentiels. Les produits de santé achetés par l'OMS avec le soutien du PNUD ont servi à traiter environ 500 000 patients à Gaza.

93. L'OMS a mené des missions dans plusieurs hôpitaux de Gaza afin d'évaluer les besoins, d'évacuer les patients et de livrer des fournitures médicales essentielles et du carburant.

94. L'UNICEF a continué de fournir un appui en matière de services médicaux essentiels, notamment ceux de santé maternelle, néonatale et infantile, à 38 établissements de santé et abris dans la bande de Gaza et a distribué des fournitures à 487 000 personnes. En Cisjordanie, le Fonds a prépositionné des trousseaux sanitaires d'urgence de façon à répondre aux besoins de 50 000 personnes pendant trois mois.

95. À Gaza, l'UNICEF a fourni 966 300 doses de vaccins de base à environ 134 283 enfants de moins de 18 mois.

96. Depuis octobre 2023, l'UNRWA a étendu ses services de soins de santé primaires essentiels à l'ensemble de la population de Gaza, lorsque les conditions d'accès le permettent, et a assuré plus de 3,3 millions de consultations médicales dans ses centres de santé et ses abris, alors même que seuls 8 de ses 22 centres de santé restaient opérationnels au 31 mars 2024.

97. À Gaza, le FNUAP a appuyé la livraison de fournitures essentielles et de trousseaux de santé procréative aux centres d'obstétrique, hôpitaux et hôpitaux militaires de campagne. Il a également aidé directement 9 000 femmes enceintes en leur fournissant des trousseaux d'accouchement stérile et des trousseaux pour les femmes qui viennent d'accoucher, plus de 7 216 femmes en leur donnant accès à des conseils en matière de santé sexuelle et procréative et 6 568 personnes, dont 4 525 femmes, en leur fournissant des kits dignité et des trousseaux d'hygiène.

98. En Cisjordanie, le FNUAP a aidé à mettre en service trois cliniques mobiles, qui ont desservi 21 communautés vulnérables dans la zone C, à Jérusalem-Est, à Hébron (zone H2) et dans la zone d'accès restreint au-delà de la barrière, ce qui a permis à 19 062 personnes (15 658 femmes, 3 404 hommes) d'accéder plus facilement aux soins de santé sexuelle et procréative primaire et intégrée.

99. Depuis octobre 2023, ONU-Femmes a aidé à fournir un soutien psychologique et des activités de loisirs à 10 040 personnes à Gaza et à 813 femmes en Cisjordanie.

Aide d'urgence au logement

100. Au 31 mars 2024, près de 1,7 million de personnes déplacées à Gaza avaient cherché refuge dans les abris d'urgence de l'UNRWA et les abris publics, dans des sites informels, à proximité des abris et des sites de distribution de l'UNRWA ou au sein des communautés d'accueil.

101. En Cisjordanie, l'UNRWA a fourni une aide pécuniaire à 925 personnes déplacées par les démolitions de logements, dont 287 provenaient du camp de réfugiés de Jénine. Au total, 14 416 personnes (7 095 femmes et 7 321 hommes) exposées à des menaces telles que les opérations des forces de sécurité israéliennes, les déplacements et les actes de violence commis par des colons ont bénéficié de services d'intervention d'urgence, notamment d'une aide pécuniaire, qui avaient pour but de réparer leurs abris, de leur permettre d'accéder aux premiers secours psychologiques et de se faire orienter vers des prestataires de services internes ou externes.

102. À Gaza, l'UNRWA, le PNUD et l'UNOPS ont continué d'apporter leur soutien à plus de 7 854 familles de réfugiés et de non-réfugiés dont les maisons avaient été endommagées lors des hostilités de mai 2021 et d'août 2022, à qui ils ont fourni une aide à l'hébergement, une aide pécuniaire et des services de reconstruction et de réparation. Le conflit qui a débuté en octobre 2023 a entraîné la suspension de ces projets.

103. Avant octobre 2023, l'UNOPS livrait environ 3 millions de litres de carburant par semaine à la centrale électrique de Gaza, ce qui avait permis d'augmenter la fourniture d'électricité de quatre heures par jour à environ huit heures. Après octobre 2023, l'UNOPS a fourni du carburant d'urgence et des services de surveillance y relatifs aux emplacements humanitaires essentiels.

Aide d'urgence à la création de revenus

104. Avant octobre 2023, l'UNRWA a créé des possibilités d'emploi temporaire pour 10 046 réfugiés palestiniens à Gaza grâce à son initiative de travail contre rémunération, qui a généré environ 557 968 jours de travail grâce à la création de l'équivalent de 2 636 emplois à temps plein.

105. Depuis octobre 2023, l'UNRWA a continué d'offrir des possibilités d'emploi temporaire à 4 151 personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza dans le cadre d'initiatives de travail contre rémunération.

106. Depuis octobre 2023, le PNUD apporte un soutien à la création de possibilités d'emploi temporaire à Gaza, grâce auquel 1 385 personnes (628 femmes et 757 hommes) sont actuellement employées dans les secteurs de la santé et des services municipaux.

107. L'OIT a renforcé les mécanismes nationaux visant à fournir une assistance pécuniaire temporaire aux Palestiniens de Gaza déplacés en Cisjordanie. Elle a aidé à fournir une aide d'urgence à 2 755 travailleurs de Gaza bloqués en Cisjordanie sans protection sociale.

108. Depuis octobre 2023, l'UNICEF a fourni une assistance pécuniaire à 555 311 personnes (83 890 familles, dont 295 753 enfants, 18 125 personnes handicapées et 43 644 ménages dirigés par des femmes).

Aide d'urgence en matière d'eau et d'assainissement

109. À Gaza, l'UNRWA a continué de fournir des services de base en matière d'eau et d'assainissement dans les zones accessibles, même pendant les hostilités en cours. Dix puits gérés par l'Office fournissent environ 3 000 m³ d'eau par jour, ce qui permet de répondre ainsi aux besoins critiques au camp de Jabaliya, à Khan Younès et à Rafah.

110. À Gaza, grâce au mécanisme convenu de l'ONU pour l'importation de carburant, l'UNICEF a pu fournir plus de 1,05 million de litres de carburant pour les puits d'eau et les installations de dessalement, ce qui a bénéficié à 1,32 million de personnes. De plus, le Fonds a fourni du carburant, soutenu la réparation d'une station d'épuration et construit 1 180 latrines familiales d'urgence, ce qui a profité à plus de 275 000 personnes. En outre, il a distribué 3,1 millions de litres d'eau en bouteille, au bénéfice de plus de 858 000 personnes, ainsi que divers produits d'hygiène, au bénéfice de plus de 444 348 personnes.

111. À Gaza, depuis octobre 2023, le PNUD a installé sept unités de dessalement fonctionnant à l'énergie solaire, qui produisent 125 000 litres d'eau par jour, pour environ 45 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Le Programme, en

collaboration avec l'UNRWA, a également soutenu l'enlèvement d'environ 16 000 tonnes de déchets.

C. Appui des organismes des Nations Unies aux institutions palestinienne

112. Le PNUD a créé 22 outils numériques, dont une plateforme conviviale pour le paiement en ligne des taxes foncières, et a numérisé et publié 10 budgets ministériels afin d'améliorer la transparence et de permettre aux citoyens de consulter les états financiers de l'administration. Le Programme a également apporté un appui technique au Gouvernement palestinien dans le cadre du processus de planification nationale et des efforts de réforme de l'administration nationale.

113. Le PAM a contribué à améliorer le suivi et l'analyse des données sur l'insécurité alimentaire par les institutions palestiniennes et a aidé à mettre en place un système d'information géographique pour le Ministère du développement social.

114. La FAO a offert un appui à plusieurs ministères ainsi qu'à l'institution palestinienne de normalisation en matière d'inspection et de certification de la sécurité sanitaire des aliments.

115. L'ONUDC a prêté soutien au laboratoire de criminalistique de la police palestinienne. L'Office a également soutenu l'organisme chargé de la lutte contre les stupéfiants, l'administration des centres pénitentiaires et de réadaptation, le programme national de contrôle des drogues, de prévention du crime et de réforme de la justice pénale, ainsi que le ministère public.

116. Le FNUAP a aidé à actualiser le protocole national pour les soins obstétriques, à mettre en place un protocole pour le traitement du cancer du sein et des directives générales actualisées concernant le système national d'orientation des personnes rescapées de violences de genre, et à mener une évaluation de la stratégie nationale en matière de santé sexuelle et procréative.

117. Le FNUAP a soutenu la mise en service d'un comité national de la population dans l'État de Palestine et a collaboré avec le Conseil supérieur national de la jeunesse et du sport à l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale pour la jeunesse et d'un tableau de bord numérique, ainsi qu'avec le Ministère de la culture à la création d'une plateforme en ligne pour les projets d'innovation culturelle et sociale.

118. Le HCDH a appuyé le dialogue entre le Gouvernement de l'État de Palestine et le Comité contre la torture, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'homme, notamment dans le cadre de consultations nationales avec la société civile en Cisjordanie et à Gaza. Il a également soutenu l'élaboration de plans d'action nationaux fondés sur les conclusions du Comité contre la torture, du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité des droits de l'enfant. Par la suite, le Gouvernement a publié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention relative aux droits des personnes handicapées au journal officiel, faisant ainsi de ces traités relatifs aux droits humains une partie intégrante du dispositif juridique palestinien.

119. L'OIT a fourni une assistance technique au Ministère du développement social, ce qui a conduit à la mise en place d'allocations sociales spécifiques pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Le versement de ces aides à 33 946 bénéficiaires devait commencer en avril 2024. L'Organisation a également facilité la

tenue d'un dialogue national global, qui a contribué à l'élaboration d'un projet de loi révisé sur la sécurité sociale.

120. ONU-Femmes, l'UNICEF et le PNUD ont soutenu la remise en état du centre de services judiciaires d'Hébron du Ministère de la justice, afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Les tribunaux et locaux du parquet à Jéricho, Halhoul, Yatta et Bethléem ont également été mis aux normes internationales. Le système de gestion des dossiers Mizan a encore été amélioré pour faire le lien avec le registre d'état civil et y enregistrer de plus de 170 000 actes de mariage, de divorce, d'héritage et autres, ce qui a permis de réduire les temps d'attente et de faire avancer la numérisation dans le secteur de la justice.

121. ONU-Femmes a facilité la collaboration tripartite entre le Ministère de l'économie nationale, le Ministère des finances et de la planification et l'Autorité monétaire palestinienne en ce qui concerne l'élimination des obstacles auxquels font face les femmes dans le secteur économique. Ainsi, 12 moyens d'intervention ont été élaborés et approuvés, de même qu'un manuel d'orientation sur les services d'administration destiné aux femmes chefs d'entreprise.

122. L'UNESCO a apporté un soutien technique au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en vue de l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation et a aidé le Ministère de la culture à mettre en œuvre la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

123. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a soutenu la formation de chercheurs et de fonctionnaires de plusieurs entités de l'administration palestinienne aux moyens d'utiliser le modèle macroéconomique actualisé pour prévoir les tendances économiques, ce qui permet de prendre des décisions politiques en meilleure connaissance de cause.

124. L'UNICEF a aidé le Comité mixte israélo-palestinien de l'eau à organiser des discussions sur l'augmentation des tarifs de l'eau et à trouver des solutions pour gérer le niveau d'assainissement de façon sûre.

D. Développement du secteur privé

125. Avant octobre 2023, l'UNRWA a accordé 4 576 microcrédits d'un montant de 4,96 millions de dollars à des clients palestiniens réfugiés à Gaza. En Cisjordanie, l'Office a accordé 4 664 prêts, dont 1 815 à des clients réfugiés, d'un montant total de 8,16 millions de dollars.

126. Le PNUD a continué de soutenir le programme Monshati, un service d'assistance national qui offre une plateforme en ligne pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Plus de 25 000 entités y ont accédé, et 2 700 d'entre elles ont bénéficié de services fournis par 27 partenaires locaux.

127. L'ONUDI a soutenu la création d'un centre spécialisé qui aide les entreprises à adopter des solutions énergétiques durables et de nouvelles technologiques innovantes. L'Organisation a également réalisé 32 audits énergétiques dans des entreprises industrielles et a amélioré la résilience énergétique de 148 entreprises.

E. Coordination de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies

128. La collaboration et la coordination entre les donateurs et les entités des Nations Unies se sont poursuivies sous les auspices du Coordonnateur spécial adjoint pour le

processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé. L'équipe de pays pour l'action humanitaire, qui comprend à la fois des organismes des Nations Unies et des partenaires, s'est réunie régulièrement pour décider des mesures à prendre en matière de sensibilisation et d'intervention, s'agissant notamment du lancement d'appels éclairs. L'équipe de pays des Nations Unies a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne en vue de rendre les programmes de développement conformes aux priorités nationales et l'a aidée à s'adapter à un contexte radicalement différent et à commencer la planification du relèvement postconflit après le 7 octobre.

129. Lors de l'escalade de mai 2023, le Groupe de soutien à l'accès a coordonné le transfert hors de Gaza de 159 membres du personnel de missions diplomatiques, d'ONG internationales et de l'ONU. Après le 7 octobre, le Groupe a facilité l'évacuation de 241 membres du personnel de l'ONU et d'ONG internationales, ainsi que des personnes à leur charge, dans le cadre d'une réinstallation ou d'une évacuation sanitaire. Depuis que les rotations du personnel international de l'ONU et des ONG depuis et vers Gaza ont commencé en novembre 2023, le Groupe a coordonné plus de 1 400 mouvements de ce type. Au cours de la période considérée, le Groupe a également traité plus de 4 000 problèmes d'accès non liés à la guerre à Gaza, notamment par l'intermédiaire de sa ligne d'assistance téléphonique ouverte 24 heures sur 24, et a organisé plus de 1 000 séances d'information sur l'accès à l'intention des donateurs, des institutions, des partenaires et des journalistes.

IV. Réaction des donateurs face à la crise

Appui budgétaire et financier

130. La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste extrêmement précaire. Il était prévu que l'augmentation des recettes intérieures, les réformes internes ambitieuses et le contrôle strict des dépenses dans le cadre d'un budget d'urgence permettent presque de combler le déficit en 2023, mais les sommes déduites par le Gouvernement israélien des recettes fiscales et douanières qu'il perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne devraient créer un déficit budgétaire de près de 535 millions de dollars, avant prise en compte de l'aide budgétaire extérieure. En conséquence, l'Autorité palestinienne a été contrainte de réduire les dépenses de développement à un niveau quasi nul et a continué d'accumuler du retard dans le versement des traitements des fonctionnaires et les paiements aux prestataires de services.

131. Depuis le 7 octobre, le fort déclin économique et l'augmentation des sommes déduites par le Gouvernement israélien des recettes fiscales et douanières ont réduit le montant total des recettes perçues par l'Autorité palestinienne de plus de 70 % par rapport au reste de l'année 2023 et ont fait augmenter le déficit budgétaire, qui a atteint près de 800 millions de dollars avant prise en compte de l'aide budgétaire extérieure, ou plus de 500 millions de dollars si l'on inclut cette aide. En conséquence, l'Autorité palestinienne n'a pas été en mesure de payer régulièrement ou intégralement les salaires des fonctionnaires, y compris ceux du personnel de sécurité, et a augmenté ses emprunts auprès du secteur financier national, ce qui a encore accru les risques et entraîné une augmentation de la dette cumulative, qui a atteint plus de 9 milliards de dollars (50 % du PIB).

132. Depuis 2013, l'aide budgétaire provenant des donateurs, une importante source de revenus pour l'Autorité palestinienne, a baissé de plus de 80 %. En 2013, l'aide budgétaire des donateurs s'élevait à près de 1,4 milliard de dollars et représentait un

tiers des dépenses totales. En 2023, elle était tombée à moins de 300 millions de dollars, soit un peu moins de 2 % des dépenses totales.

Coordination des donateurs

133. Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a tenu deux réunions au cours de la période considérée, auxquelles ont participé le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, ainsi que les principaux donateurs à l'Autorité palestinienne. Le Comité a maintenu son soutien aux interventions économiques urgentes en faveur des Palestiniens, a recommandé l'adoption d'un train de mesures progressives, durables et significatives pour aider l'Autorité palestinienne à sortir d'une situation budgétaire intenable et maintenir une voie politique crédible vers une solution des deux États.

134. La structure locale de coordination de l'aide a continué de jouer, sous la houlette du Gouvernement, le rôle de principale instance de coordination des interventions de développement financées par les donateurs dans quelque 20 secteurs. Après le 7 octobre, l'Autorité palestinienne a mis en place un comité d'urgence pour rationaliser ses méthodes de travail et coordonner ses efforts avec ceux faits par la communauté internationale pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

V. Besoins non satisfaits

135. L'appel éclair en faveur du Territoire palestinien occupé, dans le cadre duquel on a demandé 1,23 milliard de dollars pour répondre aux besoins les plus urgents de 2,7 millions de personnes (2,2 millions à Gaza et 500 000 en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est), qui couvrait initialement la période allant d'octobre à décembre 2023, a été prolongé jusqu'à la fin du mois de mars 2024. Au 29 mars 2024, les États Membres avaient contribué près de 1,054 milliard de dollars au nouvel appel éclair (soit 86 % du montant demandé), à savoir 617 millions de dollars sur les 629 millions demandés pour la période allant d'octobre à décembre 2023, et environ 438 millions de dollars sur les 600 millions demandés pour la période allant de janvier à mars 2024. Un appel éclair pour la période d'avril à décembre 2024 a été lancé afin de répondre aux besoins de financement supplémentaires, qui s'élèvent à 2,8 milliards de dollars.

136. L'UNRWA a connu des problèmes stratégiques et opérationnels sans précédent dans le Territoire palestinien occupé. L'Office fait face à un grave déficit de financement, qui a atteint de 357,9 millions de dollars (soit 42,1 % du budget prévu pour 2024), en particulier depuis que plusieurs donateurs ont suspendu de nouveaux financements en réaction à des allégations selon lesquelles 12 membres du personnel de l'UNRWA auraient été impliqués dans les attaques du 7 octobre. Ces allégations font l'objet d'une enquête indépendante et minutieuse, et un examen des mécanismes de l'UNRWA est également en cours afin de garantir la neutralité de l'Office. Il est essentiel que l'UNRWA bénéficie d'un soutien politique et financier fort de la part des États Membres.

137. D'après les résultats de l'évaluation provisoire des dégâts menée par la Banque mondiale et l'ONU en partenariat avec l'Union européenne, les infrastructures critiques à Gaza auraient subi des dégâts directs d'un montant atteignant environ 18,5 milliards de dollars à la fin de janvier 2024. Les dégâts matériels à Gaza ont atteint un niveau sans précédent dans l'histoire récente et représentent environ 97 % du PIB total de la Cisjordanie et de Gaza en 2022. Dès qu'il sera possible d'accéder physiquement à Gaza en toute sécurité, il est prévu d'effectuer une évaluation rapide plus complète des dégâts et des besoins, qui, outre les dégâts causés aux

infrastructures, prendra également en compte les pertes sociales et économiques et les sommes nécessaires à la reconstruction et au relèvement.

VI. Difficultés

138. La poursuite du conflit a engendré des souffrances et des besoins humanitaires sans précédent à Gaza, avec des retombées considérables en Cisjordanie occupée et dans le reste de la région. Un cessez-le-feu humanitaire immédiat est essentiel pour éviter de nouvelles souffrances à la population civile. Tous les otages restants doivent être libérés sur-le-champ et sans condition.

139. Depuis le début de la guerre en octobre 2023, l'ONU et la communauté humanitaire font face à des obstacles majeurs qui entravent l'acheminement sûr et efficace d'une aide vitale à 2,3 millions de personnes à Gaza, ainsi qu'à des pertes en vies humaines sans précédent parmi le personnel de l'Organisation et les travailleurs humanitaires. L'accès sûr et sans entrave à toute la bande de Gaza n'est pas négociable et est essentiel pour éviter la famine. Les restrictions imposées par Israël à l'UNRWA, pilier des opérations humanitaires de l'Organisation, représentent un autre défi de taille.

140. Les hostilités en cours et l'absence de processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à parvenir à une solution viable des deux États, aggravées par la poursuite de l'expansion des colonies, des démolitions et des expulsions, par les restrictions d'accès et de circulation, par la violence et par une occupation militaire qui se prolonge encore, continuent d'entraver le développement de l'État de Palestine, de restreindre fortement la capacité des Palestiniens à exercer leurs droits fondamentaux et de contribuer à la crise humanitaire.

141. La division politique interne de l'État de Palestine constitue un obstacle majeur au développement, à l'action menée pour répondre aux besoins humanitaires et au rétablissement d'un horizon politique. L'augmentation de la violence en Cisjordanie occupée, y compris l'augmentation considérable du nombre et de l'intensité des opérations israéliennes et notamment des échanges de tirs nourris, les actes de violence et d'incitation commis par les colons et les attaques perpétrées par des Palestiniens contre des Israéliens n'ont fait qu'accroître la peur et la méfiance réciproques au cours de la période considérée.

142. Une condition essentielle au développement est de remédier à la situation budgétaire désastreuse de l'Autorité palestinienne pour l'aider à faire face aux dépenses de fonctionnement minimales, à régler les arriérés en cours, à fournir les services de base et à réaliser des investissements essentiels, notamment pour la reconstruction éventuelle de Gaza. À cet égard, les réformes annoncées par le nouveau gouvernement formé par l'Autorité palestinienne constituent une avancée bienvenue dans la revitalisation de cette entité, qui servira le peuple palestinien.

143. Le relèvement et la reconstruction à Gaza nécessiteront d'énormes ressources, dont l'ampleur reste à déterminer, et certaines conditions minimales devront être réunies pour permettre à l'ONU et aux autres acteurs clés de fonctionner. Il faudra notamment convenir d'un cadre de transition concernant les politiques et la sécurité qui favorise le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'appropriation par les Palestiniens du processus de relèvement, garantir un niveau minimum de sécurité, fournir un niveau minimum de services essentiels en se fondant sur un cadre de gouvernance cohérent et rendre prévisible, même à grande échelle, l'entrée à Gaza des matériels et équipements nécessaires, notamment ceux requis pour le déblaiement des décombres et la lutte antimines.

VII. Conclusion

144. Pendant la période considérée, l'ONU a dû intervenir dans un contexte opérationnel présentant des difficultés sans précédent et a dû répondre à des besoins d'assistance vitale d'une ampleur inédite. L'Organisation continuera de coordonner et de fournir une aide humanitaire et une aide au développement dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, notamment en vue de la reconstruction de Gaza, et d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément aux résolutions des organes de l'ONU applicables, et notamment aux résolutions [242 \(1967\)](#), [338 \(1973\)](#), [1397 \(2002\)](#), [1515 \(2003\)](#), [1850 \(2008\)](#), [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, à la cessation de l'occupation qui a débuté en 1967 et à la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, indépendant, souverain, démocratique et viable, coexistant avec Israël dans la paix, avec des frontières sûres et reconnues et avec Jérusalem pour capitale des deux États.
